



CCE du 15 juin : Emplois supprimés ou menacés !

Expédition des véhicules neufs

Les salariés PSA de ce secteur ont appris la semaine dernière, avec stupéfaction, une possible reprise de leur activité par le transporteur GEFCO. Quelques jours plus tard, la direction a enfin dévoilé son projet de réorganisation de ces services dans les usines de Sochaux, Rennes et Poissy, en partenariat avec GEFCO (projet NATAV). Dans le même temps, elle annonce la signature d'une mise à disposition des salariés par le biais d'une convention signée entre PSA et GEFCO.

Avenants aux contrats de travail

Contrairement aux salariés de DSIN (support local au poste, voir plus bas), PSA ne souhaite pas transférer immédiatement les salariés d'EVN à GEFCO, en vendant ces activités. La direction propose dans un premier temps à ces salariés de signer un avenant au contrat de travail sur la base de la convention de prêt signée entre PSA et GEFCO, reconductible tacitement chaque année.

La direction ne peut obliger personne à signer un avenant au contrat de travail. Elle indique également que les non-signataires conserveraient leur poste de travail à EVN.

La CGT conseille donc aux salariés de ne pas céder aux pressions qui pourraient être faites et de ne pas signer l'avenant.

Quel avenir pour ces services ?

Au cours du CCE du 15 juin, la direction a promis que l'externalisation n'était pas à l'étude pour le moment. Alors pourquoi signer cette convention de mise à disposition des salariés PSA à GEFCO ? Il est certain que la direction envisage la possibilité de céder ces activités à un prestataire, mais lequel ? Et à quel moment ? Impossible d'obtenir des réponses dans les instances représentatives du personnel.

Une chose est sûre, les salariés doivent rester vigilants et unis, au cas où d'autres annonces seraient faites prochainement.

Dépanneurs informatiques

C'est ce que l'on appelle le personnel du « support local au poste informatique ». Ils sont au nombre de 9 à Sochaux (64 en France). La direction va vendre cette activité à l'entreprise PROSERVIA, elle-même filiale du Groupe Manpower. Comme le prévoit l'article 1224-1 du Code du Travail, les contrats de travail de ces salariés seront transférés chez PROSERVIA, en cas de refus, le contrat de travail PSA est rompu.

C'est comme cela que PSA avait opéré pour transférer les contrats PSA vers l'entreprise SENSE.

La CGT a évidemment émis un avis défavorable à ces suppressions d'emplois.

Métiers « sports automobiles »

La direction prévoit de regrouper les activités de Peugeot Sport et Citroën Racing dans un même site, à Versailles Satory, en septembre 2016 : ce sont plus de 250 salariés concernés. Se faisant, la direction prévient déjà qu'elle pourrait avoir recours à la sous-traitance pour assurer certaines prestations. Comme il s'agit d'un regroupement entre les deux marques, il pourrait y avoir des emplois « en doublons » et donc, probablement, à l'avenir, de nouvelles suppressions de postes.

Devant les risques de nouvelles suppressions de postes et les menaces d'externalisation d'une partie de l'activité, la CGT a donné un avis défavorable à ce projet de regroupement.

EN TOUT CAS, HORS DE QUESTION
DE DÉLOCALISER LES PROFITS!



Emplois, salaires, formation

Compétitivité

Patronat et gouvernements n'ont que ce mot à la bouche depuis déjà quelques années. Cette course à la compétitivité n'a pas de fin, car c'est à celui qui exploitera le plus ses salariés, quel que soit le pays, pour engranger le plus de profits possible. Pour convaincre certains syndicats, les directions d'entreprise promettent qu'en échange de sacrifices, les emplois seront maintenus. Chez PSA, l'accord compétitivité signé par CFTC, CGC, FO et SIA aura juste permis de baisser les salaires car en matière d'emploi, ce ne sont pas moins de 10 800 CDI supprimés en France depuis le 1^{er} janvier 2013 ! Avec la politique d'externalisation accrue, cela ne risque pas de s'arranger !

Aides publiques

PSA a reçu l'aide de l'Etat au titre du CICE (crédit d'impôt) à hauteur de 74M€ en 2014 et 52M€ en 2013, soit un total de baisse d'impôt de 126 M€ en 2 ans.

Au CCE du 15 juin, la direction a souligné que ces aides ont servi à baisser le coût du travail mais a été incapable de dire de quelle manière cela serait bénéfique pour l'avenir de nos emplois et de l'entreprise!

L'Etat offre des baisses d'impôts en creusant la dette du pays, pour permettre aux grandes directions de baisser les salaires. De leurs côtés ces grands patrons continuent à supprimer des emplois et verser plus de dividendes aux actionnaires. La courbe du chômage n'est donc pas prête de s'inverser !



Pré-retraites trop chers !

Lors du CCE de mai, la direction avait promis de faire de nouvelles propositions concernant son projet de baisse du coût des départs en congé sénior **pour les salariés des usines de Rennes, Poissy et St Ouen**. En effet, ces derniers, pouvaient partir avec des conditions améliorées en congé-sénior, soit 5 ans de dispense d'activité et 75% du salaire de référence.

Au CCE de juin, la direction a finalement annoncé la fin d'une partie de ce dispositif amélioré pour certaines catégories de salariés, à partir du 1^{er} juillet 2015.

La CGT a été la seule organisation syndicale à émettre un avis défavorable au CCE, concernant ces atteintes aux conditions de départs des anciens dans ces usines.

La CGT continue de réclamer la mise en place d'un dispositif de préretraite à 60 ans pour tous, ainsi que le remplacement de chaque départ par une embauche en CDI. L'entreprise en a les moyens.

Quels plans de formation ?

Contrairement à ce qu'il pouvait se passer il y a quelques années, les modules de formation sont devenus quasi inexistant, sauf en ce qui concerne les formations obligatoires pour se former aux postes de travail ou sur les questions de sécurité réglementaire (CACES, SST...). La direction ayant décidé depuis quelques temps de ne former les salariés qu'au plus près des besoins.

Avec les suppressions massives d'emplois, notamment d'OP et Technicien, impossible de prétendre évoluer dans sa carrière. Les formations faisant partie des outils indispensables pour cela, voilà pourquoi la direction ne les propose plus.

Par ailleurs, cette disparition des formations intéressantes permet à la direction de faire de belles économies en matière de formation.

La CGT considère que formation, emplois et carrières sont indissociables. Il faut donc cesser immédiatement la casse de l'emploi pour permettre aux salariés d'évoluer.